



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFICAINE**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * Addis Ababa

**CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE ET UNIEME SESSION ORDINAIRE
KHARTOUM, Soudan, 7 - 15 JUILLET 1978**

CM/881 (XXXI)

**RAFFORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR L'EVOLUTION DE LA QUESTION FALESTINIENNE**



RAFFORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR L'EVOLUTION DE LA QUESTION PALESTINIENNE

1. En application des résolutions du Conseil des Ministres de l'OUA demandant que soit suivi la question Palestinienne et qu'un rapport soit présenté sur ladite question, et comme l'avait souligné le Secrétaire Général Administratif dans ses rapports précédents, le problème palestinien est au coeur de la crise que connaît le Moyen-Orient, son règlement juste est au centre du règlement global de la situation prévalant dans cette région. Il ne saurait faire de doute que le recouvrement par le peuple Palestinien de ses droits nationaux et inaliénables, de son droit à l'autodétermination, du droit au retour à la patrie, à l'indépendance et à la souveraineté représente en sus du retrait israélien de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la base complète et unique du règlement définitif et total de la crise du Moyen-Orient.

2. En dépit de toutes les tentatives et de tous les efforts déployés sur le plan international pour restaurer la paix au Moyen-Orient, le peuple Palestinien a été victime d'attaques israéliennes soutenues durant la période qui s'est écoulée depuis la présentation du rapport du Secrétaire Général au Conseil des Ministres, réuni en sa vingt-neuvième session (Libreville, Gabon, du 23 au 29 Juin 1977). Ces attaques ont été dirigées contre les camps et les centres d'habitation palestiniens du sud du Liban, contre des habitants pacifiques et désarmés. Elles ont atteint leur paroxysme lors de la dernière attaque contre le Sud Liban en Mars 1978, attaque qui était

une tentative déclarée d'anéantir le peuple Palestinien et d'établir un nouvel état de fait, aux dépens des droits du peuple Palestinien.

3. La Résolution N° 3236(XXIX) de l'Assemblée Générale de l'ONU concernant les droits nationaux du peuple Palestinien demeure la pierre angulaire de la réalisation de ces droits et de leur reconnaissance par la Communauté Internationale.

4. La Commission des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple Palestinien, issue de l'Assemblée Générale de l'ONU a continué à suivre la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée Générale concernant la question palestinienne, conformément à la Résolution 3236 qui en porte création.

5. Le Secrétaire Général Administratif fait remarquer qu'au moment même où les Autorités Israéliennes continuent de prendre des mesures de répression et de terreur de plus en plus marquées contre les habitants arabes des territoires occupés, ce qui constitue une violation flagrante de la 4ème Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, outre la persistance de la politique israélienne consistant à refuser au peuple palestinien ses droits inaliénables comprenant :

- Son droit au retour à la patrie,
- Son droit à l'autodétermination comprenant celui de créer son propre Etat,

la tendance internationale penche de plus en plus en faveur de la reconnaissance du droit du peuple Palestinien à une patrie, c'est un progrès

qui favorisera sans nul doute une solution pacifique, juste et durable du problème que connaît cette région.

6. Le Secrétaire Général Administratif souligne l'importance de la Résolution CM/Res. 580(XXIX) du Conseil des Ministres sur la question Palestinienne et en particulier celle des paragraphes 2, 3, 4, 5, 6 et 7. du dispositif.
7. Le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation suivra l'évolution de cette question et en fera rapport au Conseil des Ministres.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1978-07

Report by the Administrative Secretary-General on the Developments of the Palestinian Problem

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9753>

Downloaded from African Union Common Repository